

Conseil général
des Ponts et Chaussées

**Arrêté du 4 octobre 2001 portant attribution de fonctions
au conseil général des ponts et chaussées**

NOR : *EQUV0110200A*

Le ministre de l'équipement, des transports et du logement,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 86-1175 du 31 octobre 1986 relatif au conseil général des ponts et chaussées et à l'inspection générale de l'équipement et de l'environnement ;

Vu l'arrêté du 15 mars 1995 relatif à l'organisation des sections du conseil général des ponts et chaussées ;

Vu l'arrêté du 17 août 2001 portant réintégration et affectation, au conseil général des ponts et chaussées de M. Raphaël Slama, ingénieur général des ponts et chaussées, avec effet au 1^{er} octobre 2001 ;

Sur proposition du vice-président du conseil général des ponts et chaussées,

Arrête :

A compter du 1^{er} octobre 2001, M. Raphaël Slama, ingénieur général des ponts et chaussées, est affecté à la 3^e section (affaires scientifiques et techniques) du conseil général des ponts et chaussées, pour y être chargé des fonctions de coordonnateur de la sous-section 3.3 « bâtiment ».

Pour le ministre et par délégation :

*Le vice-président du conseil
général
des ponts et chaussées,
G. Mercadal*